

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Catherine GANDIN (Adjointe)
- Joël SEON (Adjoint)
- Cyril VILLARD (Adjoint)
- Paul BONNIER
- Lucia POINT
- Thierry VACHON
- Murielle BEYNEL
- Laurent CHIPIER
- Sandra PADEL
- Gilles THELISSON

Excusés :

- Xavier GRANJON
- Damien GIANDOLINI
- Jean-Pierre POULAT

❖ **2022-054 : MOTION SUR LES FINANCES PUBLIQUES**

M. David LISNARD, Président de l'Associations des Maires de France (AMF) propose l'adoption en Conseil municipal d'une motion afin de porter plus fort encore les demandes de l'AMF auprès du Gouvernement concernant, entre autres, l'indexation de la DGF sur l'inflation et la tarification de l'énergie pour les collectivités.

La motion proposée par l'AMF porte les revendications suivantes :

- Indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros.
- Maintenir de l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).
- Renoncer à la suppression de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) ou la révision de ses modalités de suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

- Renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.
- Réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA (fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée). Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.
- Rénover les procédures d'attribution de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances (suppression des appels à projets et, pour l'attribution de la DSIL, instauration d'une commission d'élus et transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département).

Concernant la crise énergétique, le projet de motion reprend les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence – quels que soient leur taille ou leur budget.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette motion.

❖ **2022-055 : Extinction éclairage bâtiments communaux et réduction des illuminations**

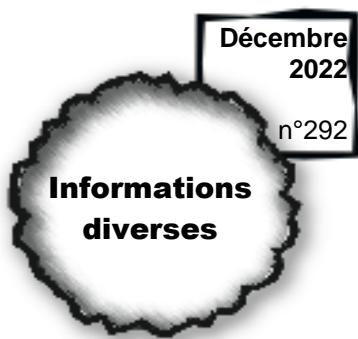
M. le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 6 octobre, il a été décidé d'étendre l'amplitude horaire de l'extinction de l'éclairage public y compris la nuit du samedi au dimanche. L'éclairage des bâtiments communaux a été abordé mais aucune décision n'avait été prise au vu du vote du Conseil Municipal (6 pour - 6 contre). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'éteindre la croix monolithique (1 contre, 12 pour), l'Eglise et le Saint Sépulcre (3 contre, 10 pour). Concernant les illuminations de Noël, le Conseil Municipal décide de maintenir les illuminations (les guirlandes étant en LED) mais d'arrêter, pour cette année, l'éclairage des cabanes présentes sur la route départementale (projecteurs halogènes).

❖ **POINTS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

- M. le Maire informe qu'il a été mis fin au contrat de l'employée polyvalente qui avait été recrutée pour l'agence postale, le périscolaire et le ménage.
- Des offres emplois ont été diffusées pour la remplacer. Suite à ces annonces, les postes ont été pourvus. L'agence postale ouvrira de nouveau à compter du 08/12/2022.
- M. le Maire indique que la collectivité versera en décembre, au personnel communal concerné, le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A). Il s'agit d'une prime facultative, permettant de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel, la manière de servir des agents et de les encourager dans leur investissement pour la collectivité.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Ordures Ménagères : A cause d'un souci d'approvisionnement, la distribution des sacs poubelles ne s'effectuera pas avant le mois de février, au nouveau local technique. Pour rappel, l'ensemble des emballages et le contenu des sacs jaunes peuvent être vidés directement dans les cloches et containers en vrac. Le sac n'est pas obligatoire.
- Capteur CO2 : A la suite du dernier conseil d'école, l'équipe enseignante est favorable à l'installation de capteurs CO2 si ceux-ci sont ludiques et non sonores.
- Repas intergénérationnel : Au vu de la baisse des effectifs de l'école et par voie de conséquence de la fréquentation de la cantine, Familles Rurales s'interroge sur la mise en place de repas intergénérationnel. Une commission de l'association va réfléchir sur le sujet.
- Projet New Deal Mobiles : Afin de pallier aux zones blanches et pour la sécurisation des administrés (secours aux personnes...), l'installation d'antennes est nécessaire. Afin d'étudier ce projet, des personnes de la Préfecture et de la Région vous venir à la rencontre des élus.



Suivez l'actualité de Grammond sur :

- ❖ **Facebook** : www.facebook.com/Grammond42.Commune
- ❖ **Internet** : <https://www.grammond.fr/>

✓ **Recensement militaire :**

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **janvier 2007**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur **carte d'identité** et du **livret de famille** des parents, **dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans**. L'attestation de recensement, remise par la Mairie, est obligatoire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Les jeunes recensés doivent s'inscrivent, par la suite, dans l'espace jeune du site majdc.fr

✓ **Distribution sacs poubelles**

La distribution des **sacs poubelles** aura lieu au **local technique** aux dates et horaires suivants :

- **Vendredi 3 février 2023** de 15h à 19h
- **Samedi 4 février 2023** de 9h à 12h
- **Samedi 18 février 2023** de 9h à 12h

✓ **Application EcoWatt** : la météo de l'électricité !

Alors que la consommation d'électricité s'annonce tendue cet hiver, le dispositif Ecowatt a été conçu pour permettre à chacun d'agir sur sa consommation d'électricité afin d'anticiper les risques de coupure hivernale. Vous pouvez télécharger cette application sur votre smartphone, cette dernière vous permettra de :

- Savoir à quel moment réduire votre consommation et éviter ainsi les coupures. A chaque instant, des signaux clairs vous guideront pour adopter les bons gestes.
- Recevoir directement une notification si un signal orange ou rouge est envoyé 3 jours à l'avance. Celle-ci peut être paramétrée pour être informer au sein d'une journée pour une période orange ou rouge.



Vous pouvez consulter l'ensemble des documents de ce flash sur le site internet de la commune.